



Date Facture

Facture N°

1/1

13 septembre 2025

2 501445

Réf Client : 2 587

N° Bon de Cde : 2500514

Téléphone :

Réf. Cde :

SARL LA CAVE D' AVELINE
LES ALIX
46500 ROCAMADOUR

FACTURE

Désignation	Volume	Prix tarif HT	Code tva	Quantité	Total HT
GAILLAC METHODE ANCESTRALE 2024 BRUT Certifié en Agriculture biologique FR-BIO-01 Commande n° 2500514 du 12/09/2025	Bouteille 0.75 L	6,52	1	420	2 738,40
GAILLAC METHODE ANCESTRALE 2024 (5% de remise sur total) Commande n° 2500514 du 12/09/2025	Bouteille 0.75 L	6,52		21	Echantillon
GAILLAC METHODE ANCESTRALE 2024 : offertes à titre gracieux exceptionnel Commande n° 2500514 du 12/09/2025	Bouteille 0.75 L	6,52		3	Offert

(1) TVA 20% 547,68 €

Total HT : 2 738,40

Lieu de vente : Caveau

H.T. : 2 738,40 €

Total TTC : 3 286,08 €

Modalités de règlement - Echéances

Le 31/10/2025 par CHEQUE

Montant total payé :

0,00 €

RESTANT DU

3286,08 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(1) Les prix de nos produits cités dans nos tarifs sont susceptibles de modification et ne peuvent en aucun cas être considérés comme contractuels. (2) Les factures sont réalisées à la date de la livraison. (3) Sauf convention particulière aucun acompte n'est consenti pour paiement comptant. (4) Tout retard de paiement dépassant 30 jours entraînera des pénalités au taux du découvert bancaire. (5) Les marchandises voyagent sous la seule responsabilité du transporteur quel qu'il soit entrepreneur ou particulier. (6) Les délais de livraison sont de l'exclusive responsabilité du transporteur. (7) Aucun échange ni retour ne sera accepté sauf accord validé par notre service commercial. (8) Les produits objets de votre commande restent notre entière propriété jusqu'à paiement intégral de la facture. (9) Pour tout litige concernant les présentes conditions générales de vente, attribution de juridiction est faite au tribunal de commerce de ALBI (10) Le fait de passer une commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente. (11) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 10 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.



DOMAINE DE LARROQUE - VINS DE GAILLAC
SAS FAMILLE NOUVEL - Larroque 31150 CESTAYROLS
Téléphone: 05.63.56.87.83 / 06.87.13.88.46
Mail: contact.domainedelarroque@gmail.com
SIRET: 884 839 176 00010 - TVA : FR 20 884 839 176 - ACCISE FR 1 00000 E 20 98
Domiciliation bancaire : IBAN FR76 1120 6200 3200 8845 3911 431 Code BIC AGRIFRPP812

